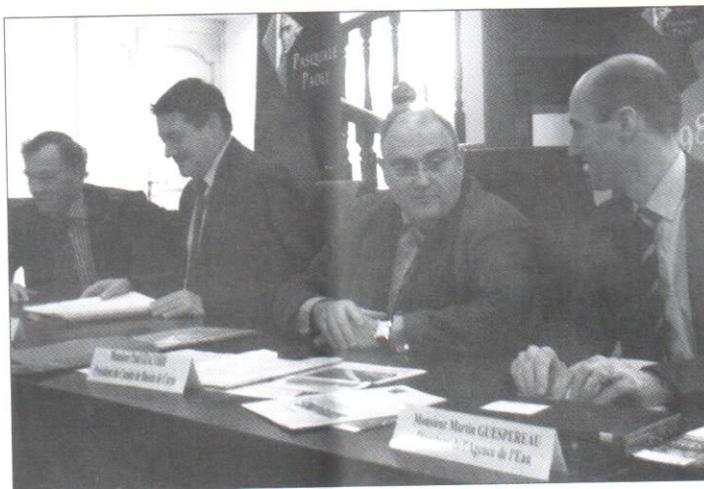


LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME 2013/18 DE L'AGENCE DE L'EAU EN CORSE

« Sauvons l'eau » une devise sous le signe de l'investissement et de la mobilisation

C'est en présence de Paul Giacobbi, Président du Conseil Exécutif et du Comité de Bassin de Corse, Laurent Fayein et Martin Guespereau, respectivement Président et Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du SGAC, François Ravier qu'a été présenté le plan d'investissement de la dixième mandature 2013-2018, à Corte, le 10 décembre dernier. 5 axes majeurs ont été définis dans ce programme d'un montant de 92 millions d'euros : la garantie de la qualité de l'eau, la solidarité avec le monde rural, la protection des rivières, la préservation de la Méditerranée ainsi que la chasse au gaspi. En effet, avec les changements climatiques, l'eau devient rare, il est donc urgent de l'économiser.

ACQUA. Dans la salle des actes du Palazzu Naziunale, élus, scientifiques et techniciens ont engagé une réunion « marathon » du Comité de Bassin, qui est « le parlement de l'Eau pour la Corse » selon Paul Giacobbi, pour affiner les modalités d'exécution du prochain plan de mandature 2013-2018, proposé par l'Agence de l'Eau en Corse. Au total, 92 millions d'euros pour poursuivre une politique initiée depuis 2002, celle de la mise en place et du renforcement des ouvrages d'eau potable et d'assainissement. Pour Martin Guespereau, le directeur de l'Agence : « La Corse affiche un bon état des eaux, 80% pour les eaux de surface, et 100% pour les eaux souterraines. C'est ce patrimoine qu'il faut préserver. Les progrès accomplis depuis dix ans dans le rattrapage structurel sont



importants : toutes les grandes agglomérations ont mis à niveau leur assainissement ! 22 stations d'épuration concernant 300 000 équivalent-habitants auront été créées ou mises aux normes (Ajaccio, Calvi, Corte, Bastia, Bonifacio, Ile Rousse, Propriano, Marana, etc...). La gestion de l'eau potable a également progressé, aujourd'hui, près de 90% de la population dispose d'une eau conforme aux normes sanitaires grâce au renouvellement des réseaux et aux récentes installations d'unités de traitement. » 90% de la population insulaire qui boit une eau conforme aux normes sanitaires, un progrès à souligner qui place la Corse au premier rang des régions françaises. Second volet de ce programme, la mobilisation lancée par le Comité de Bassin et l'Agence de l'Eau pour une meilleure gestion de la ressource : « Avec les changements climatiques qui prévoient notamment un déficit pluviométrique de -60% dans les cinquante prochaines années, l'heure est à la mobilisation générale pour économiser ce patrimoine naturel. En période estivale, il y a déjà des zones de

tensions réelles comme la Balagne. La priorité sera de financer les efforts pour améliorer les rendements, éviter les fuites sur les réseaux, réaliser des unités de stockages et de captages. Sur une commune comme Galeria, par exemple, on utilise uniquement 20% du débit de la rivière, il faut boucher les trous... » précise Martin Guespereau.

Effort pour le rural

Pour la CTC et l'État à travers le PEI et l'Agence, il convient dès à présent d'engager le rattrapage historique en milieu rural, c'est là, une des priorités affichées : « 60 millions d'euros seront apportés par l'Agence aux projets portés par les collectivités de l'intérieur, qui permettront notamment de sécuriser la qualité de l'alimentation en eau potable. » En parallèle, depuis deux ans, les petites communes de l'intérieur ne sont plus les habituelles délaissées des financements PEI, en raison de l'action conjointe du Président du Conseil Exécutif et du Préfet de Corse pour réorienter les crédits dans les domaines de l'eau et de

l'assainissement. Avec pour conséquence, un taux de financement pouvant atteindre les 80 à 90%, quasi surréaliste au regard de la crise économique. Pour Paul Giacobbi : « Les efforts doivent maintenant porter sur l'assistance technique et l'ingénierie nécessaires à des collectivités qui n'en ont pas les moyens. » Enfin, la protection des rivières, la réhabilitation des zones humides, propices à la biodiversité et encore la sauvegarde du littoral et du patrimoine maritime font également partie des objectifs de ce dixième plan de mandature : « De nombreuses actions seront menées en lien avec le Conservatoire du Littoral, le conservatoire des espaces naturels, les conseils généraux, la CTC et l'Office de l'Environnement, sur la restauration de rivières, la protection des zones humides, des étangs littoraux des sites Natura 2000 ou du Parc Marin International des Bouches de Bonifacio. »

Avenir de l'eau et des milieux aquatiques : donnez votre avis !

Le comité de bassin Rhône Méditerranée et le comité de bassin de Corse ont lancé une consultation du public du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013. Les avis recueillis contribueront à l'élaboration du prochain schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021.

La parole est ainsi donnée au Grand public, collectivités locales, associations, industriels, agriculteurs... sur les actions à entreprendre pour maîtriser les pollutions et préserver la qualité des rivières, du littoral et de mer pour une gestion durable de l'eau.

www.eaurmc.fr